

Panneau zone d'équipement hiver obligatoire

Ref. P676935

Panneaux routiers B58 et B59 pour mise en conformité avec la loi montagne 2



Panneau de signalisation routière indiquant l'entrée et la sortie dans une zone où les équipements pneus neige et chaînes à neige sont obligatoires durant l'hiver.

- Panneau routier tout en aluminium 15/10^e.
- Bord du profil arrondi : meilleure rigidité et sécurité lors des manipulations.
- Fixation par 2 rails soudés au dos avec colliers (non fournis).
- Film réfléchissant Classe 2.
- Conforme CE n° 1826-CPR + NF complémentaire n° SP910.

**Vous n'avez pas trouvé le panneau souhaité : modèle, taille, couleur... ?
Contactez-nous au 05 56 17 55 00 !**

Code article	Désignation article
676935	Panneau routier B58 - Entrée zone obligation équipement hiver - 600 X 900 mm - Classe 2
676936	Panneau routier B58 - Sortie zone obligation équipement hiver - 600 X 900 mm - Classe 2